



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement **718-2016**, abrogeant le règlement 620-2009, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 2 mai 2016, entre en vigueur le 30 juillet 2016, date à laquelle l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a été publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 22^e JOUR D'AOÛT 2016.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22^e jour d'août 2016, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour d'août 2016.

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière